

COMPAGNIE DES ARCHERS SENONS



CLUB DE TIR À L'ARC

☎: 07 85 47 58 06

📍: 13 impasse du château d'eau 89340 Villeneuve la Guyard

✉: archerssenons@gmail.com

PROTOCOLE DE REPRISE DES ENTRAÎNEMENTS EXTERIEURS

AU STADE CLAUDE PITOU A SENS

Pour le club de la Compagnie des Archers Senons (tir à l'arc SENS)

Dans un communiqué du 30 Avril 2020, le ministère des Sports par l'intermédiaire de sa ministre, Roxana MARACINEANU, indique qu'il sera possible de pratiquer à nouveau une activité sportive à partir du 11 mai, mis à jour le 25 juin 2020 sous le couvert de Monsieur Marc LEMERCIER, de la Direction des Sports du Ministère des Sports, en respectant tout de même quelques règles :

- Pas de limite de la durée de pratique
- Pas d'attestation dans une limite de distance du domicile inférieure à 100 Kms
- En limitant les rassemblements à 10 personnes seulement en zone orange, pas de limitation en zone verte en respectant les règles de l'article 44 du décret n°2020-663.
- Sans bénéficier des vestiaires
- En respectant les règles de distanciation physique

Compte tenu de ce communiqué, les dirigeants de la Compagnie des Archers Senons souhaitent reprendre partiellement leurs activités au Stade Claude PITOU en établissant un protocole de fonctionnement qui conviendra aux éducateurs de faire respecter.

- En fonction de la situation sanitaire qui sera mise en place à partir du lundi 24 août 2020, date de reprise des entraînements extérieurs prévus par notre bureau et Comité Directeur en date de la réunion du lundi 22 juin 2020, nous souhaitons une reprise à compter de cette date, pour une partie de nos adhérents possédant leur matériel de tir à l'arc. Pour le bon déroulement des séances, un plan de circulation du stade et un traçage délimitant chaque emplacement d'archer sera mis en place. Les groupes seront encadrés par les entraîneurs du club.

COMPAGNIE DES ARCHERS SENONS



CLUB DE TIR À L'ARC

☎: 07 85 47 58 06

📍: 13 impasse du château d'eau 89340 Villeneuve la Guyard

✉: archerssenons@gmail.com

Inscriptions aux entraînements :

- Les entraînements seront ouverts aux athlètes licenciés disposant de leur matériel qui se seront inscrits au préalable sur un planning mis en place sur notre site internet. La liste des présents, à chaque séance, sera conservée par le club.

- Les athlètes souhaitant s'entraîner devront remplir et signer une attestation. (Une seule fois) :

- 1) Ne pas être malade ou avoir ressenti de symptôme du COVID-19 depuis 15 jours
- 2) Ne pas avoir été en contact avec un malade du COVID-19 dans les 15 jours
- 3) Respecter les gestes barrières et de distanciation sociale
- 4) S'engage à respecter les mesures prises par le club

- Le nombre d'athlètes présents sur le stade étant limité, un athlète absent à une séance sans motif, ne sera pas prioritaire pour la suivante.

Accès au stade :

- Privatisation du stade sur les créneaux de la Compagnie des Archers Senons.
- Dans la mesure du possible les athlètes resteront dans leur véhicule en attendant l'ouverture du portail du stade Claude PITOU, dans le cas contraire il sera demandé de garder au minimum 1,50m entre chaque personne
- Le portail sera uniquement ouvert 5 à 10min avant le début de l'entraînement et ouvert à la fin de l'entraînement.
- Un plan de circulation sera communiqué à chaque adhérent inscrit.
- L'accès au terrain d'entraînements de tir à l'arc du stade Claude PITOU restera fermé à clé (portail terrain de tir) pendant les entraînements.
- Seront uniquement acceptés dans l'enceinte du stade les entraîneurs, et athlètes inscrits sur les créneaux. (Pas de public, pas d'accompagnateurs).

Matériel de sécurité mis à disposition par le club

- Mise à disposition de gel hydro alcoolique par le club.
- Mise à disposition de produit désinfectant (pour le responsable du matériel).
- Des masques chirurgicaux (ou/et visière) personnels seront obligatoires et portés par les entraîneurs dès accueil des archers jusqu'à leur départ.

Restrictions des structures

- Les locaux (Algeco et container) seront inaccessibles aux athlètes. (Uniquement dirigeants).
- Un WC sera ouvert (pour les cas désespérés) et désinfecté après toute utilisation. (WC externe du stade utilisable à confirmé...)

COMPAGNIE DES ARCHERS SENONS



CLUB DE TIR À L'ARC

☎: 07 85 47 58 06

📍: 13 impasse du château d'eau 89340 Villeneuve la Guyard

✉: archerssenons@gmail.com

Entraînements :

- **Le terrain d'entraînements** sera découpé en zone, afin d'accueillir les archers qui ne pourront se croiser.
- **Réservation de créneaux** : Pour accéder au terrain, les archers devront réserver leur créneau d'entraînement au plus tard la veille de celui-ci sur notre site internet (limitation à 10 personnes si zone orange archers et entraîneur(s) compris), pas de limitation si zone verte.
- **Accès au terrain** : Seuls les membres du club sont autorisés. Pas d'accompagnateur pendant la durée de la séance, excepté pour les mineurs et personnes en situation de handicap.
- **Consignes sanitaires** : Lavez-vous les mains avec du savon ou du gel hydro alcoolique mis à disposition par le club avant et après l'entraînement.
- **Respect des mesures sanitaires** : Le port du masque en dehors du temps de tir et le port de gants sont recommandés pour effectuer les tâches d'ouverture et fermeture des locaux.
- **Boissons & alimentation** : l'archer vient muni de sa bouteille de boisson (avec le nom du propriétaire), et repars avec ses déchets produits lors de l'entraînement.
- **Respect des horaires** : l'archer arrive sur l'aire de tir au plus tôt 5mn avant mon créneau d'entraînement.
- **Distanciation** : Une distance minimale de 2 mètres minimum sera tenue entre chaque athlète :
- **Tir individuel uniquement** : 1 seul archer par cible en tir individuel (tirs en équipe interdit).
- **Arc & accessoires** : Chaque archer possèdera son matériel et son blason de tir (clous de fixation des blasons compris) et ne prêtera son matériel sous aucun prétexte.
- **Tenue de sport** : L'archer arrivera en tenue de sport et se changera à son domicile.
- **Encadrement** : Un entraîneur sera désigné pour la mise en place/rangement. Il sera le seul autorisé à toucher au matériel, il sera équipé de masque (ou visière) et de gants de protection.
- **Exclusion** : Les dirigeants de la Compagnie des Archers Senons se réservent le droit d'exclure toute personne de l'entraînement, et des entraînements suivants en cas de non-respect des mesures prises par le club.
- **Symptômes** : Toute personne qui viendra à l'entraînement et ressentira par la suite des symptômes du COVID-19 devra sans tarder en informer le club au 07 85 47 58 06.

Il est évident que l'équipe dirigeante de l'association s'engage à respecter les consignes de sécurité édictées par le gouvernement et s'adaptera à celles-ci, si nécessaire.

Fait à Sens, le 30 juillet 2020

Denis GOUT

Président de La Compagnie des Archers Senons

COMPAGNIE DES ARCHERS SENONS



CLUB DE TIR À L'ARC

☎: 07 85 47 58 06

📍: 13 impasse du château d'eau 89340 Villeneuve la Guyard

✉: archerssenons@gmail.com

Accès entraînements tir à l'arc au stade Claude PITOU 33 Rue du 19 Mars 1962, 89100 Sens

